

Action du CICR en Birmanie

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1950)**

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de retirer sa mission le 15 décembre 1950. Auparavant, il s'était assuré que toute l'organisation qu'il avait créée continuerait à fonctionner sous la direction de l'Autorité locale.

IV. — ACTION DU CICR EN BIRMANIE

Bien que la situation signalée dans le Rapport du CICR pour 1949 (p. 98) se fût améliorée durant les derniers mois de 1949, il restait encore, au début de 1950, environ 500.000 réfugiés en Birmanie, dont 170.000 logés dans des camps. La condition de ces personnes était précaire, et le Gouvernement éprouvait de grandes difficultés à leur assurer un nouvel établissement.

Afin de visiter à nouveau ces camps, le Dr Roland Marti se rendit à Rangoon en juillet. Il vit aussi des groupes de Karens placés en résidence surveillée, et constata que ces hommes étaient traités conformément aux principes des Conventions.

En octobre, parvenait en Birmanie un envoi de quatre tonnes de médicaments, don du CICR. Ce don fut remis à la Croix-Rouge birmane, à Rangoon, et permit d'équiper complètement quatre polycliniques à l'usage des réfugiés.

En décembre, enfin, M. F. Siordet, conseiller du CICR, s'arrêta à Rangoon, au cours de sa mission en Extrême-Orient. Il put s'entretenir avec les autorités gouvernementales et de la Croix-Rouge, de la part prise par le CICR au soulagement des maux causés par les événements en Birmanie.

V. — ACTION DU CICR EN INDOCHINE

Le Rapport pour 1949 (p. 96) a fait état des tentatives infructueuses du CICR pour entrer en contact avec le gouvernement du Président Ho-Chi-Min, en vue de l'application des Conventions de Genève.

L'année 1950 n'a amené aucun progrès.

Le Dr Roland Marti, lors de son passage à Rangoon en juillet, et M. F. Siordet, à l'occasion de sa mission à Bangkok en décem-